

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Collège du Haut-Allier
Langeac (Haute-Loire - 43)**

Note de Première Phase (NPP)

N°0430013F_RNPP

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Collège du Haut-Allier
Langeac (Haute-Loire - 43)**

Note de Première Phase (NPP)

N°0430013F_RNPP



| | Nom / Visa | Fonction |
|---------------------|---------------------|---------------------|
| Rédacteur | Marjorie LELIEVRE | Ingénieur de projet |
| Vérificateur | Catherine MONTÉBRAN | Chef de projet |
| Approbateur | Olivier PACAUD | Superviseur |

SYNTHESE

L'Etat français a souhaité faire procéder, dans le cadre de l'action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base BASIAS (*Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service*). Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

Le collège du Haut-Allier (ETS 0430013F) est localisé au 4, avenue Descartes dans un quartier résidentiel au nord-ouest du centre-ville de Langeac (43). Il accueille 265 élèves de 10 à 16 ans à la rentrée 2011, ainsi qu'une section GRETA (groupement d'établissement pour adulte).

Le collège s'étend sur une surface de 18 632 m² et est composé :

- de quatre bâtiments : le bâtiment administratif (deux niveaux), le bâtiment principal (trois niveaux), le bâtiment de l'ancien internat (trois niveaux) et le bâtiment de technologie (un niveau). Les bâtiments sont tous construits sur vide-sanitaire sauf le bâtiment de technologie. Six logements de fonction sont présents au rez-de-chaussée et à l'étage du bâtiment administratif.
- d'espaces extérieurs accessibles aux élèves et aux enfants du logement de fonction. Il s'agit de la cour de récréation et la zone d'activités sportives, dont le revêtement est fait d'enrobé et de sols enherbés. Un jardin privatif (avec sols enherbés) est également présent, et fréquenté uniquement par les résidents du logement de fonction.

Au total 265 enfants et six logements de fonction sont recensés pour cet ETS dont trois hébergent des enfants dont l'âge n'a pas pu être précisé lors de la visite.

Le collège ne comporte aucun jardin pédagogique, ni aucun sous-sol ou cave. Lors de la visite, il a été observé que tous les bâtiments étaient construits sur vide sanitaire, sauf le bâtiment de technologie qui est bâti de plain-pied. Les bâtiments du collège présentent un bon état général, de même que les revêtements au sol des différentes salles. Aucun indice visuel ou olfactif de pollution n'a été relevé.

Résultats de l'étude historique et documentaire

Cet établissement a été construit sur l'emprise d'un site BASIAS¹ (référéncé AUV4300266, ancienne fonderie d'antimoine et de plomb), ce qui a motivé l'intégration de ce collège à la liste des établissements concernés par la démarche

¹ Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

de diagnostic.

L'étude historique et documentaire réalisée a confirmé la superposition partielle du collège avec l'ancienne fonderie dont les activités ont débuté en 1847. La date de fin d'activité n'est pas connue avec exactitude mais se situerait dans les années 1960-1970. Le collège du Haut-Allier est présent sur le site depuis 1975.

Aucune autre activité industrielle susceptible d'avoir influencé la qualité des milieux au droit du collège n'a été recensée à proximité.

Résultats de l'étude géologique et hydrogéologique

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique local indique que la première nappe rencontrée au droit de l'ETS est la nappe des alluvions de l'Allier à une profondeur de 2 mètres par rapport au terrain naturel. L'écoulement de l'eau souterraine au droit du collège s'effectue vers l'est – nord-est.

Influence potentielle de l'ancien site industriel sur l'établissement scolaire

S'agissant d'un collège sans jardin pédagogique avec des logements de fonction, trois scénarios d'exposition sont considérés et retenus :

- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant des anciennes activités exercées au droit du collège (fonderie).

En effet, la superposition partielle du site BASIAS avec l'emprise de l'ETS ne permet pas de conclure quant à l'absence d'influence de cette activité sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments du collège via un transfert de composés volatils dans les sols et/ou les eaux souterraines. Ce scénario sera par conséquent retenu.

- l'ingestion de sols par les enfants résidant dans le logement de fonction :

L'activité du site industriel a pu conduire à une pollution des sols du fait des substances mises en œuvre (plomb, antimoine) sur le périmètre de l'ancien site industriel et des émissions de poussières qui ont pu se déposer sur les sols superficiels. Ainsi, au vu de la présence de logements de fonctions sur le site et de la présence de zones enherbées accessibles aux enfants en bas âge y résidant ou susceptibles d'y résider, le scénario d'exposition par ingestion de sols a été retenu.

- l'ingestion d'eau :

Les réseaux d'eau potable traversent l'emprise de l'ancienne fonderie. La possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations est donc retenue.

Compte tenu des résultats des études historique et documentaire et des constats relevés au cours de la visite de l'établissement, nous **proposons que le collège du Haut-Allier (n°0430013F) fasse l'objet d'une campagne de diagnostic sur les milieux pertinents (phase 2).**

Les informations disponibles au stade de la phase 1 n'ont pas mis en évidence la nécessité de mettre en œuvre de mesures de gestion provisoires dans l'attente des

résultats des investigations de phase 2.

Le programme d'investigations de phase 2 concerne :

- l'air du sol (au niveau du bâtiment principal et du bâtiment administratif abritant les logements de fonction) ;
- l'air du vide sanitaire au niveau du bâtiment principal et du bâtiment administratif abritant les logements de fonction) ;
- les sols superficiels enherbés (au niveau des aires accessibles aux enfants des logements de fonction) ;
- et l'eau du robinet (au niveau du bâtiment principal et du bâtiment administratif abritant les logements de fonction) ;

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».